

53 DUHAMEL

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 39B rue Le Coz
35000 RENNES

983 633 678 RCS RENNES

* * * * *

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉES

Les soussignées,

La société APAJA , RCS RENNES 835.050.519

Représentée par **Monsieur Nicolas STURM**

500 actions

Détenant CINQ CENTS action, ci

En pleine propriété

La société ESKA, RCS RENNES 899.637.706

Représentée par **Madame Anne-Sophie STURM**

500 actions

Détenant CINQ CENTS actions, ci

En pleine propriété

Soit les deux seuls associés de la Société, détenant ensemble 1.000 actions, soit la totalité des actions émises par ladite Société,

Statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-9 du Code de commerce et de l'article 29 des statuts, étant déclaré à ce titre que l'ordre du jour de la présente réunion et le projet des décisions ci-après ont été communiqués aux associées préalablement à la présente réunion et qu'il a été fait droit à l'ensemble des demandes de chaque associée dans le cadre de son droit à l'information, chaque associée reconnaissant avoir disposé des pièces et informations nécessaires lui permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les projets de décisions soumis,

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- **Modification de l'objet social de la société,**
- **Modifications statutaires corrélatives,**
- **Suppression des articles 39 et 40 des statuts devenus sans objet,**
- **Pouvoirs à donner en vue des formalités.**

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associées, connaissance prise de l'exposé du Président, décident à l'unanimité de modifier l'objet social de la Société qui sera, **à compter de ce jour inclusivement**, le suivant :

- Toutes activités de locations meublées saisonnières et touristiques, de courtes durées, assorties de services et prestations d'hébergement réalisées dans le cadre du secteur hôtelier ou para-hôtelier offertes pour des courtes durées ;
- L'acquisition, la construction, l'administration, l'exploitation, la vente et la gestion par location (meublée ou nue) ou autrement, de tous terrains, immeubles et biens immobiliers ;

Paraphe
AS

Paraphe
MS

- La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DEUXIEME DECISION

Les associées, en conséquence de ce qui précède, décident à l'unanimité de modifier l'article 2 des Statuts, à compter de ce jour inclusivement, comme suit :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- *Toutes activités de locations meublées saisonnières et touristiques, de courtes durées, assorties de services et prestations d'hébergement réalisées dans le cadre du secteur hôtelier ou para-hôtelier offertes pour des courtes durées ;*
- *L'acquisition, la construction, l'administration, l'exploitation, la vente et la gestion par location (meublée ou nue) ou autrement, de tous terrains, immeubles et biens immobiliers ;*
- *La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ;*
- *Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.*

TROISIEME DECISION

Les associées décident à l'unanimité de supprimer les articles 39 et 40 devenus sans objet, et de supprimer en conséquence, la mention « ACTES ACCOMPLIS POUR LA SOCIETE EN FORMATION » figurant dans le titre X des statuts.

QUATRIEME DECISION

Les associées décident à l'unanimité de conférer également tous pouvoirs au Président et au porteur de copies à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt, d'enregistrement ou de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus précitées.

* * * * *

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associées, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associées sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

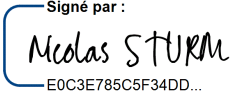
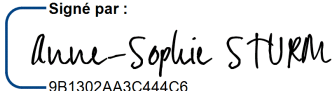
Les soussignées conviennent expressément et requièrent du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé **par voie de signature électronique via l'application logicielle « DocuSign »** en application des articles 1366 et suivants du Code civil.

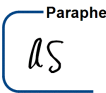
Paraphe
AS

Paraphe
NS

Les soussignées se dispensent réciproquement et dispensent le rédacteur des présentes d'établir un exemplaire original du présent acte par signataire. En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par chaque soussignée que :

- L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard de chaque signataire par la transmission électronique de celui-ci à l'ensemble des signataires.
- Le présent acte aura date certaine et entrera en vigueur à la date de signature par le dernier en date des signataires.

Signatures	
Société APAJA Pour la société, M. Nicolas STURM	Signé par :  E0C3E785C5F34DD... Date de signature : 23-09-2024 09:21:11 CEST
Société ESKA Pour la société, Mme Anne-Sophie STURM	Signé par :  9B1302AA3C444C6... Date de signature : 20-09-2024 13:03:13 CEST

Paraphe


Paraphe
